

COMPTE RENDU du CTSD consacré aux Dotations des établissements du second degré du Var le 25 Janvier 2019

Lecture des déclarations liminaires des Organisations syndicales

M. le DASEN reconnaît que nos analyses sont exactes il y a plus d'élèves, moins d'heures postes et plus d'hsa. Pour lui la dotation départementale est une donnée il faut faire avec

Pour répartir les moyens, les modalités de calculs utilisées par les services de la DSDEN se rapprochent des modalités de calcul de l'académie d'Aix Marseille. Il évoque la rumeur selon laquelle la gestion des lycées pourrait passer à aix – marseille

Concernant les collèges, l'administration refuse de discuter des établissements sur la base d'une perte de moyens. Ils nous indiquent qu'ils ont décidé de maintenir 4 groupes de collèges et que ce sont des clés de gestion qui implique le passage d'une catégorie à l'autre. C'est ce qui explique qu'une vingtaine de collèges perdent une catégorie et donc voient leurs effectifs augmenter !

La catégorie 1 qui est donc la catégorie où les effectifs par classe sont les plus nombreux va désormais comporter 32 établissements soit presque la moitié des collèges du département ...

Nous faisons remarquer que les nombres d'élèves fournis par l'administration ne correspondent pas à la réalité du terrain, nous prenons l'exemple de Cogolin.

L'administration nous répond que :

Premièrement que les chiffres peuvent différer c'est exact car ils s'appuient uniquement et pour tous les établissements sur les chiffres de septembre qui sont remontées au ministère, s'il y a eu des changements depuis, ils ne les prennent pas en compte.

Deuxièmement que les ajustements ne seront pris en compte que pour les établissements dont les divisions atteindront 30 élèves, en dessous ils refusent de discuter

Sur la base de cette règle il ne reste donc à être vigilant que sur les établissements qui sont proches de ce niveau maximal de 30 élèves par classe dans un ou plusieurs niveaux :

L'administration dit donc quelle sera vigilante pour :

Collège de puget sur argens
college leotard à fréjus
collège lou castellas à sollies pareil
college puget à toulon
collège voltaire à toulon
college de bormes
collège matisse à saint maximin
collège de st maxime
collège de st zacharie

Commentaire CGT : Compte tenu de la faiblesse de la dotation pour le département et des critères de l'administration, les suppressions de postes et la dégradation des conditions de travail avec l'augmentation des effectifs par classe vont être massives cette année. La CGT soutiendra toutes les initiatives des établissements qui se mobiliseront.

Concernant les lycées :

Du fait de la réforme l'administration a recherché une « optimisation » des structures pour les lycées. L'académie c'est aligné sur le mode de fonctionnement retenu par l'académie d'Aix Marseille : le choix a été proposé aux chefs d'établissement d'une dotation à la structure ou bien d'une dotation au h/e (nombre d'heures par élève) avec une dotation complémentaires relevant de l'autonomie, ils ont

choisi cette deuxième possibilité.

Commentaire CGT : Mais cette marge d'autonomie est faible donc cela risque d'engendrer des tensions dans les établissements

L'administration nous indique que pour des ajustements éventuels pour les lycées c'est la capacité de l'établissement qui déterminera s'il est possible d'envisager un ajustement.

Finalement cette méthode entraîne que les établissements éloignés de leur capacité maximale par rapport au h/e seront contraints sur leurs marges d'autonomie et ceux qui sont plus proches de leur capacité maximale auront une autonomie plus grande ...

M. le DASEN ajoute que c'est un choix délibéré pour inverser la tendance en favorisant les établissements qui ont des capacités remplies alors qu'avant c'était l'inverse qui se produisait.

Commentaire CGT : Comme pour les collèges, l'impact de la réforme des lycées sur les dotations est flagrant, la CGT soutiendra toutes les initiatives des établissements qui se mobiliseront pour sauver des postes ou pour améliorer leurs conditions de travail

LP

La règle précédente pour les lycées généraux ne s'applique pas aux lycées pro.

Constat est fait d'un recrutement de plus en plus difficile : pertes d'élèves liées aux formations dispensées

Selon l'administration la carte des formations n'est pas bien réfléchi et donc le DASEN

Espère qu'avec la réforme et les familles de métiers ça ira mieux !

Il prend l'ex des élèves de brignoles qui vont au golf hôtel et ajoute que cela abouti bien souvent à des situations de décrochage.

DIVERS :

- Régularisation à Claret du poste nsa qui avait été créé sur un support 1er degré (pareil pour Pagnol) donc deux postes seront rendus au 1er degré
- M le DASEN estime que les postes en milieu pénitentiaire (8 postes) devraient être pris en dehors de l'enveloppe globale
- La répartition des imp est fonction du type d'établissement et fonction des missions (le département a perdu des imp cela vient de la baisse -5 dans les lycées alors que cela augmente +3,5 en collège)
- Explication du classement des collèges du var à partir du nouveau classement avec l'IPS (qui comprend de multiples critères :composition foyer ;pratiques culturelles ;nb pièces du logement ; revenus des parents etc...ce sont des extrapolations faites à partir des pcs (travail de l'insee/ puis pondération)
- Dotations fléchées pour les micro lycées (bonaparte et langevin) l'administration réfléchi à la pérennisation de ces structures

Pour terminer les remontées des établissements devront se faire avant le 25/02 pour les collèges et le 27/02 pour les lycées. M. le DASEN confirme qu'un rappel a été fait aux chefs d'établissements pour que le TRMD soit bien voté en CA, conformément à la réglementation